

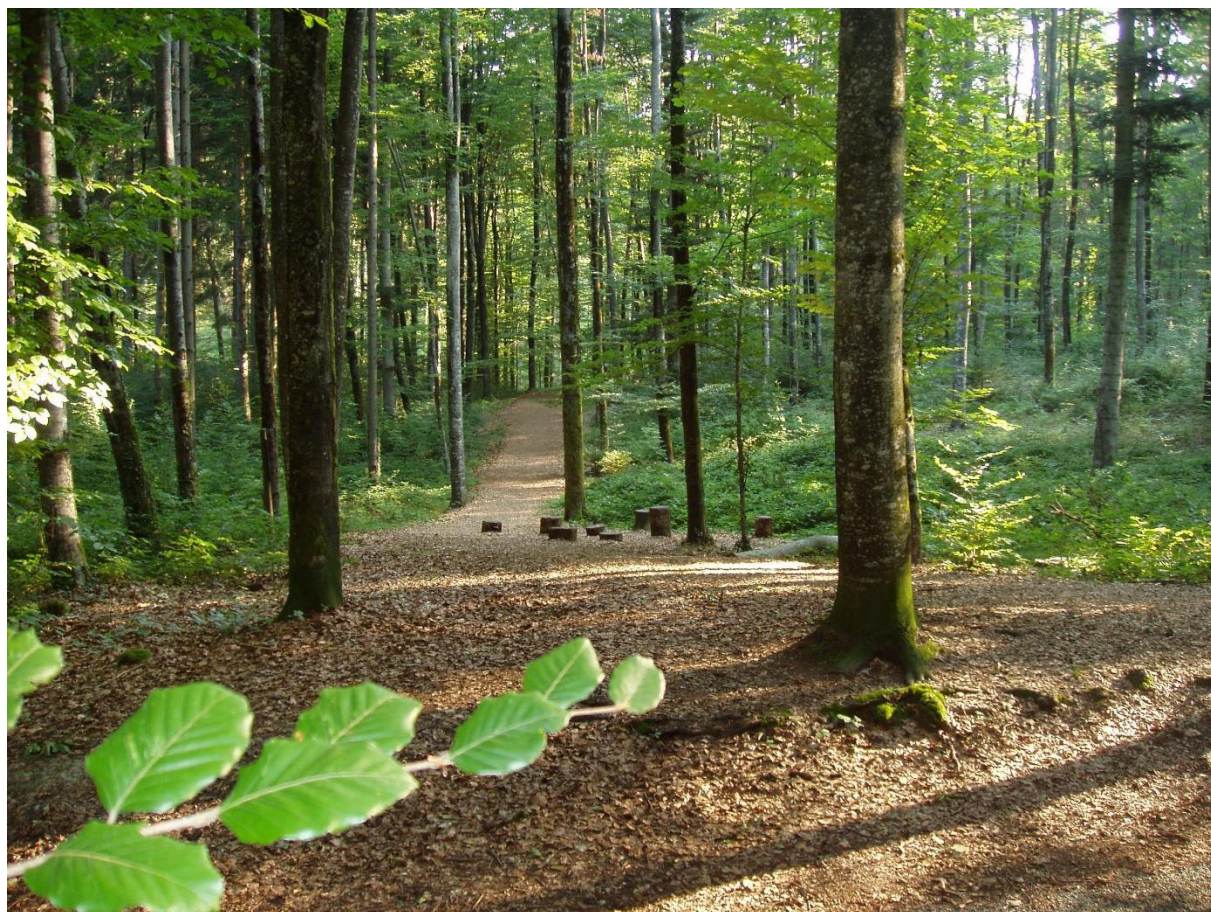


Rapport de gestion 2021

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Composition

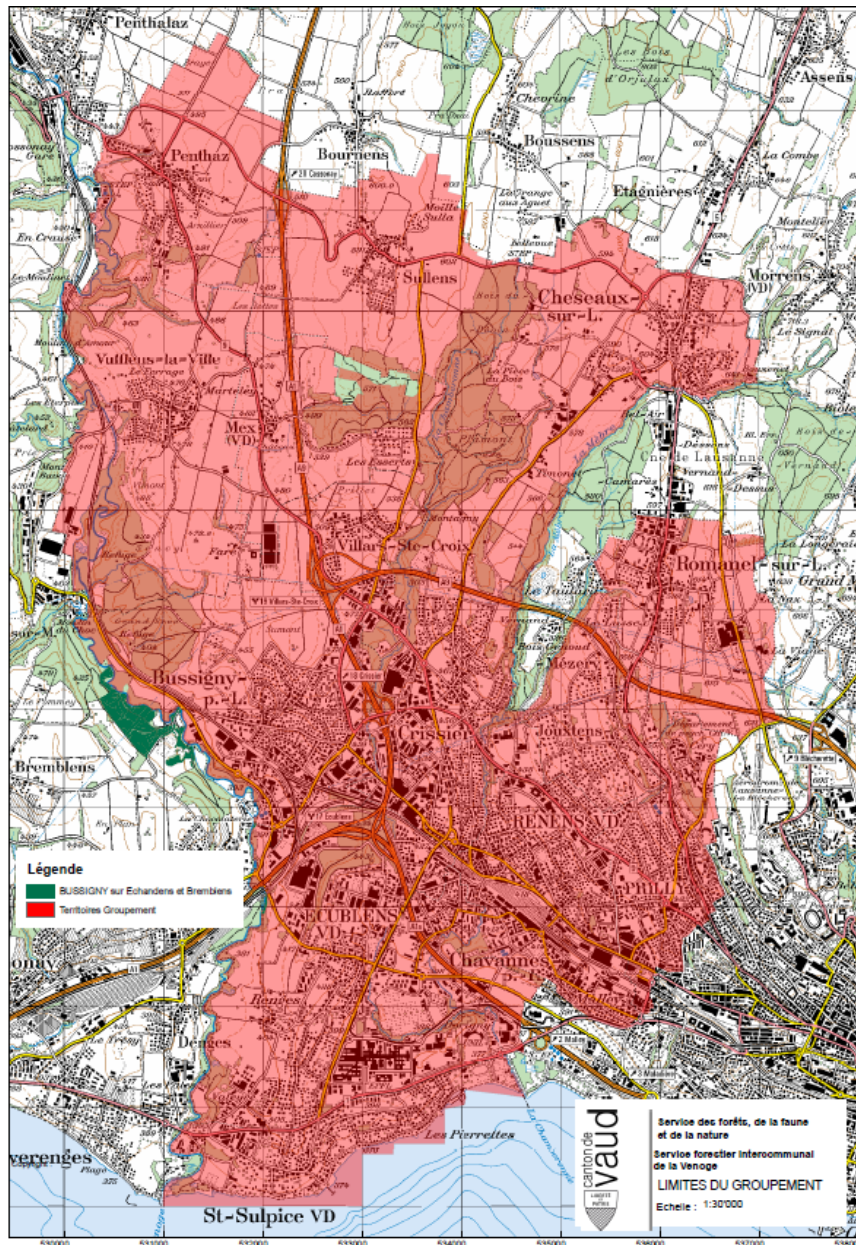
Bussigny- Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier -
Ecublens - Jouxten-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne
- Renens - St-Sulpice - Sullens - Villars-ste-Croix - Vufflens-la-Ville.



Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)



But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une

fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Structure légale

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité:

Etant donné qu'en 2021 les autorités ont changé, 2 listes de représentant des communes figurent ci-dessous (de même que sur les photos).

Législature 2016-2021

Président du comité	M. J-Claude Glardon, Municipal de Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité	M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux
Secrétaire du comité	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée	M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Denis Favre, Municipal de Romanel/s Lau.
Secrétaire de l'assemblée	Mme Emmanuelle Pellet
Caissier comptable	M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny
Garde forestier	M. Laurent Robert

Législature 2021-2026

Présidente du comité	Mme Paola Kaeslin, Municipale de Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal de Romanel/s Lau.
Secrétaire du comité	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée	M. Laurent Bovay, Syndic de Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal de Prilly

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion s'est déroulée (en non présentiel) avec le logiciel Zoom le 17 mars. L'assemblée de la nouvelle législature avec l'installation des nouvelles autorités par la Préfète du district de l'Ouest Lausannois, s'est déroulée le 7 juillet. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 21 septembre 2021 à Bussigny.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui

ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Processus de remplacement du poste du Garde forestier
- Organisation pour le changement de législature
- Budget AG, plan de gestion,
- Changement de législature
- Au total, le comité s'est réuni à 11 reprises

Contrats de gestion

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement étaient liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune; ce montant figure dans le contrat de bail. Lesdites communes sont:

Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-ste-Croix et Vufflens-la-Ville. Quant aux autres elles sont toujours gérées selon le degré 1.

Activités forestières 2021

Encadrement et soutien logistique pour de nombreux "canapés forêt" sur les communes de Bussigny, Crissier, Cheseaux, Ecublens, Prilly-Jouxten - Vufflens-la-Ville - St-Sulpice.

Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'097 m³ de bois (3'820 m³ en 2020).

Annexes: - plan surfaces entretenues dans les jeunes forêts 2021
- plan surfaces entretenues dans les forêts adultes 2021